



## **Compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2020 valant procès-verbal**

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Christian PERRIN, Françoise PIRAT, Séverine AUBRY-CAPOULADE, Éric DARBON, Christine FAVIER, Jean Yves BOUILLOUX, Noël MALLINJOURD

Excusés : Marie-Claire DOUAY (pouvoir donné à Michel BRUNET), Christelle BERTOLOTTI (pouvoir donné à Yves BERNARD)

Absents : Sébastien MANSION BERJON, Gilles PEISSON, Corinne LE DAULT GERAT

### **1. Définition de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir l'ordre du jour de la présente réunion et d'inscrire les points suivants :

- Demande d'autorisation déposée par l'association du Club de Tennis afin de vendre des plats cuisinés sur le marché le 09/02/2020
- Procédure à suivre pour la vente d'une parcelle située au sein du Lotissement Christinoz et qualifiée initialement d'espace public (aire de jeux) : Désaffectation et déclassement de la parcelle – Définition du prix de vente
- Modification de la dénomination de « l'Allée du Fayolet »
- Projet d'implantation du Court Couvert Tennis (suite à la réponse de Madame Pascale CRUZET)
- Proposition de vente de terrain à la commune de Saint-Trivier-de-Courtes par Monsieur Jean-Philippe THENOZ
- Marché de contrôle technique et mission SPS pour les travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel de l'Ain : choix des entreprises pour l'attribution des deux lots
- Pour information : DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) – Convention de mise à disposition d'un local communal par la commune à l'association Agriculture en Fêtes
- Questions diverses

Le conseil municipal à l'unanimité accepte.

### **2. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Séverine AUBRY-CAPOULADE est élue secrétaire de séance suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **3. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2019 (ci-joint).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 13 décembre 2019.

#### **Projets de délibérations :**

##### **1. Demande d'autorisation déposée par l'association du Club de Tennis afin de vendre des plats cuisinés sur le marché le 09/02/2020**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'association du Club de Tennis à vendre des plats cuisinés sur le marché le dimanche 09/02/2020.

##### **2. Procédure à suivre pour la vente d'une parcelle située au sein du Lotissement Christinoz et qualifiée initialement d'espace public (aire de jeux) : Désaffectation et Déclassement de la parcelle – Définition du prix de vente**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de vente de la parcelle cadastrée section B n°598 (1321 m<sup>2</sup>) du Lotissement Christinoz initialement destinée à l'accueil d'une aire de jeux et qui n'a jamais été affectée à l'usage du public.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la procédure à suivre, à savoir :

- Constaté en préambule de la délibération la désaffectation effective de la parcelle qui n'a jamais été affectée dans les faits à l'usage du public
- Procéder au déclassement de la parcelle B n°598 du domaine public communal afin de l'incorporer dans le domaine privé de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate la désaffectation effective de la parcelle B n°598 du Lotissement Christinoz d'une superficie de 1321 m<sup>2</sup>, accepte le déclassement de cette même parcelle du domaine public communal, décide de l'incorporer dans le domaine privé de la commune et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de définir ensuite un prix de vente de ladite parcelle et propose un tarif de 38 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente la parcelle B n°598, d'une superficie de 1321m<sup>2</sup>, au prix de 50 000 €.

##### **3. Modification de la dénomination de « l'Allée du Fayolet »**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier la dénomination de « l'Allée du Fayolet » (voie allant de la rue Jules Ferry à la route de Pont-de-Vaux) en « Rue du Champ de la Jeanne ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification et autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités s'y rapportant.

#### **4. Projet d'implantation du Court Couvert Tennis (suite à la réponse de Madame Pascale CRUZET)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du projet de construction d'un tennis couvert, le conseil municipal lors de sa séance du 13/12/2019 l'avait autorisé à négocier l'acquisition des parcelles contiguës à celles des terrains de tennis existants.

Une proposition d'achat a été faite par la commune à Madame Pascale CRUZET, propriétaire des parcelles concernées, qui, par courrier en date du 07/01/2020, n'a pas donné de suite favorable.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de refus de Madame CRUZET et propose de trouver un autre terrain pour l'implantation dudit projet.

Le conseil municipal propose d'étudier l'implantation du projet sur un terrain communal situé au « Champ de la Jeanne » et autorise, à l'unanimité, à Monsieur le Maire à étudier la possibilité de mise en place d'une servitude de cour commune avec les propriétaires riverains sur les parcelles contiguës afin de rester en conformité avec le PLU.

#### **5. Proposition de vente de terrain à la commune de Saint-Trivier-de-Courtes par Monsieur THENOZ Jean-Philippe**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Monsieur THENOZ Jean-Philippe et sa proposition de vente de terrain à la commune de Saint-Trivier-de-Courtes (parcelles cadastrées C 329 et 330).

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend note de la proposition de Monsieur THENOZ Jean-Philippe et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de négocier l'éventuelle acquisition de ces terrains.

#### **6. Marché de contrôle technique et mission SPS pour les travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel de l'Ain : choix des entreprises pour l'attribution des deux lots**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation pour un marché de contrôle technique (Lot 1) et mission SPS (Lot 2) pour les travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel de l'Ain. 15 offres ont été réceptionnées (6 offres pour le lot 1 et 9 offres pour le lot 2). Après analyse des offres, les offres les mieux disantes sont :

- Pour le lot 1 – Contrôle Technique : l'offre de la société QUALICONSULT – 01000 BOURG-EN-BRESSE pour un montant de 4 000 € HT soit 4 800.00 € TTC.
- Pour le lot 2 – Mission SPS : l'offre de la société ELYFEC – 38090 VAULT MILIEU pour un montant de 2 280.00 € HT soit 2 736.00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les propositions des entreprises QUALICONSULT pour un montant de 4 800.00 € TTC et ELYFEC pour un montant de 2 736.00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

#### **7. Pour information :**

- ***DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)***

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme)

pour laquelle la commune de Saint-Trivier-de-Courtes n'exercera pas son droit de préemption urbain.

➤ ***Convention de mise à disposition d'un local communal par la commune à l'association Agriculture en Fêtes***

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du projet de convention de mise à disposition d'un local communal par la commune à l'association Agriculture en Fêtes.

**8. Questions diverses :**

- Dates des prochains CM : 06/03 (vote du compte administratif, du compte de gestion et du budget) et 13/03

Séance levée à 22h00